



OPERATION LFHF 10 BALLONS PAR CLUB

Soucieuse d'apporter une aide matérielle à tous les clubs du D.O.F., la Ligue de Football des Hauts de France a décidé d'offrir dix ballons de compétitions à tous les clubs en herbe et cinq ballons de compétitions à tous les clubs Futsal de niveau Ligue. (les clubs Futsal de niveau District bénéficieront d'une dotation spécifique ultérieurement).

A cet effet, une manifestation de remise de ces ballons sera organisée **le Samedi 16 Septembre 2017 au siège du District de 09H00 à 17H00 délai de rigueur** (aucune remise ne sera effectuée après 17H00). La remise de ces ballons ne pourra se faire qu'à une personne licenciée au club sur présentation obligatoire de sa licence. **(Rappel : Etant passés à la dématérialisation des licences munissez-vous de votre smartphone avec l'application Foot Compagnon ou du listing des licenciés tiré sur Footclubs)** ou à un mandataire d'un autre club **sur présentation d'un pouvoir rédigé sur papier à entête ou authentifié par le cachet du club et signé du Président.** Aucune remise ne sera effectuée si la condition indiquée ci-dessus n'est pas remplie, les ballons non retirés ce jour-là resteront la propriété du D.O.F.

Les membres du Comité Directeur du D.O.F. seront heureux de vous accueillir ce jour-là et de prendre avec vous le verre de l'amitié autour d'un petit buffet.



ANNULATION RENTRÉE FÉMININES

Suite à un nombre insuffisant d'inscrites pour la journée de Rentrée des Féminines qui devait se dérouler à BRESLES ce samedi 9 septembre, nous vous informons que celle-ci est annulée.

AGENDA PROCHAINES REUNIONS DES COMMISSIONS DU DISTRICT

Mardi 12 Septembre 2017 à 18 H 00 : Commission des Jeunes Foot Animation

Jeudi 14 Septembre 2017 à 17 H 30 : Commission de Discipline



FORFAITS LE WEEK-END

En cas de forfait de dernière minute le week-end, le secrétariat du D.O.F. étant fermé, il ne peut aviser l'adversaire et l'arbitre éventuellement désigné. Afin d'éviter des déplacements inutiles et onéreux, il est demandé aux clubs désirant déclarer forfait d'adopter l'attitude suivante :

- Téléphoner à l'adversaire pour le prévenir de son forfait **et lui confirmer par un mail** avec courrier à papier à en-tête du club en pièce jointe afin de l'officialiser. Envoyer également ce mail au Secrétariat du D.O.F. pour information : secretariat@oise.fff.fr
- Téléphoner à M. Nicolas ALLART Président de la Commission des Arbitres de l'Oise au 06.15.07.37.49 pour lui signaler votre forfait. Vous devrez également le lui confirmer par mail sur papier à en-tête du club à l'adresse suivante : nicolasallart@yahoo.fr

A défaut de remplir ces obligations nous vous rappelons qu'en cas de déplacement inutile, les frais afférents peuvent sur demande des intéressés être mis à la charge du club fautif.

ALUMINIUM **VERANDA
RIDEAU**
Ensemble, donnons vie à vos espaces

verandanet
VERANDANET
ROUTE DE NEULLY SOUS CLERMONT

60290 RANTIGNY
Tél. 03 44 23 07 09
Fax. 03 44 23 60 37
Email : contact@verandanet.fr
sav : 06 61 82 26 19

SPORT

LOISELEUR
PAYSAGE | SPORT | RECYCLAGE

44, rue A. Briand BP 80003
Villers-Saint-Paul - 60872 RIEUX cedex
Tél. 03 44 71 08 01
www.groupeloiseleur.com

GROUPE LOISELEUR

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DES CLUBS DE L'OISE

Le District Oise de Football porte à la connaissance des clubs que se tiendra le Samedi 14 Octobre 2017 à partir de 8H30 à l'Espace Loisirs et Culture de CAUFFRY une Assemblée Générale Extraordinaire ayant pour but la mise en conformité des statuts du D.O.F. et l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire des clubs de l'Oise. Conformément aux statuts actuellement en vigueur, les vœux et demandes d'inscriptions de questions à mettre à l'ordre du jour devront être adressés au secrétariat du D.O.F. au plus tard le 13 Septembre 2017 sous pli recommandé ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club adressé au Secrétariat du DOF, UN mois au moins avant la date de l'Assemblée Générale, (cachet de la poste faisant foi ou de la date du courrier électronique) ceci en conformité avec les articles 9, 10 11 et 16 des Statuts du D.O.F

STAGE FORMATION JEUNE ARBITRE

Le District Oise de Football propose un stage de formation pour devenir arbitre pendant les vacances de la toussaint. Cette formation pratique, destinée aux jeunes licenciés de moins de 18 ans, se déroulera sous la forme d'un stage de 3 jours en internat à Ribécourt du 23 au 25 octobre 2017.



Avantages de cette formation :

- Formation pratique avec travail par atelier sur : la technique d'arbitrage, la collaboration avec les arbitres assistants, la préparation athlétique, l'application de l'avantage, l'application des lois du jeu, la détection du hors-jeu et le contrôle de la gestion disciplinaire.
- Mise en situation avec l'arbitrage de rencontre des sélections du District Oise de Football.
- Analyse vidéo de diverses situations de jeu.
- Etude des lois du jeu avec examen théorique.

Si vous êtes intéressé vous trouverez dans la rubrique « arbitrage » du site internet du District Oise de Football, un dossier d'inscription spécifique pour ce stage.

Attention : le nombre de place étant limité, les dossiers seront retenus par ordre d'arrivée des dossiers complets. Date limite d'inscription le lundi 09 octobre 2017.

Pour plus d'informations vous pouvez joindre M. Nicolas Allart, responsable de la formation des arbitres du DOF au 06.15.07.37.49

FORFAITS GENERAUX

Veillez noter que les équipes suivantes ont déclaré forfait général pour la saison 2017/2018 :

- AS ELINCOURT Seniors D5 groupe C
- AS THOUROTTE U18 D2 groupe B
- FCJ NOYON « B » U18 D3 groupe B
- US MOUY U18 D3 groupe D
- AS PLAILLY U18 D3 groupe F
- US BREUIL LE SEC U18 D3 groupe H
- US BEUVRAIGNES U15 D3 groupe C
- FC LONGUEIL ANNEL U15 D3 groupe G
- AS COYE LA FORET U15 D3 groupe H
- US MOUY U15 D3 groupe J

LA VIE DES CLUBS

L'Association Sportive de Péroy les Gombries recherche **RAPIDEMENT** un ou plusieurs éducateurs pour s'occuper de son équipe évolution.

Entraînement à définir selon disponibilité, match le samedi après-midi de 14H00 à 16H00 environ.
Contactez Laurent le Président au 06.63.38.56.06

Le FC Tillé recherche des dirigeants pour ses équipes U9, U11 et Seniors.

Des joueurs pour ses catégories U7, U9, U11, U13, U15, U18 et Seniors.

Pour tout renseignement contacter l'entraîneur Seniors au 06.80.31.12 76 ou la présidente au 06.20.17.65.43.

L'USR St Crépin recherche pour la saison 2017/2018 :

- Des joueurs catégories U15
- Un arbitre

Pour les U15 : contacter l'entraîneur Narcisse BROU au 06.29.80.94.62

Pour l'arbitre : contacter la trésorière Delphine AMBLAS au 06.21.02.57.03

PORTES OUVERTES

DU JEUDI 14 AU LUNDI 18 SEPTEMBRE*
OUVERT DIMANCHE 17 SEPTEMBRE*

Dans les concessions du groupe GUEUDET,
LA FRENCH TOUCH A RENDEZ-VOUS AVEC LA TECHNOLOGIE.

> OFFRES EXCEPTIONNELLES sur de nombreux véhicules de la gamme Renault.

Jusqu'à **REPRISE ARGUS + 5500€**

À GAGNER :
8 Renault **TWINGO LIMITED***

POUR L'OCCASION, BÉNÉFICIEZ DES CONDITIONS EXCEPTIONNELLES SUR UN GRAND CHOIX DE VÉHICULES RÉVISÉS ET GARANTIS

*Offre réservée aux particuliers. Les offres sont soumises à la validation de la concessionnaire Renault. La durée de validité de cette offre est limitée. Les offres sont soumises à la disponibilité des véhicules et à la validation de la concessionnaire Renault. Les offres sont soumises à la validation de la concessionnaire Renault. Les offres sont soumises à la validation de la concessionnaire Renault. Les offres sont soumises à la validation de la concessionnaire Renault.

PROCES - VERBAUX

COMMISSION DE DISCIPLINE

Avant de signer la FMI ou la feuille de match papier, vérifiez l'identité des joueurs sanctionnés au cours de la rencontre. Une intervention immédiate auprès de l'arbitre permettra de rectifier une erreur éventuelle et évitera tout malentendu et des sanctions erronées.

Il est rappelé qu'en cas de litiges, la Commission s'en tiendra aux faits exposés sur la FMI ou feuille de match papier **QUI EST LE DOCUMENT OFFICIEL** ainsi qu'au rapport de l'arbitre de la rencontre.

Les sanctions disciplinaires sont consultables dès le lendemain après-midi qui suit la réunion :

- sur Footclubs pour les clubs
- sur l'espace « Mon Compte FFF » pour l'intéressé avec le code d'activation communiqué sur le volet détachable de sa licence.

ATTENTION : LES SUSPENSIONS AUTOMATIQUES SONT COMPRISES DANS LES SANCTIONS FERMES INFLIGÉES PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE. Tout joueur exclu lors d'un match de compétition officielle est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant.

Il est rappelé à tous les arbitres officiels ou bénévoles qu'ils doivent retourner impérativement leurs rapports au secrétariat du district par mail à l'adresse discipline@oise.fff.fr dès le lendemain de la rencontre.

COMMISSION SPORTIVE

Réunion restreinte téléphonique du Mercredi 6 Septembre 2017

Présidente : Nathalie DEPAUW

Présents : Xavier BACON, Eric POQUERUSSE

Rappel : Les décisions de la Commission Sportive concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans un délai de 48 heures.

FCJ NOYON – AS ANGICOURT – Coupe de l'Oise Seniors du 03/09/2017.

Réclamation d'avant match du FCJ NOYON.

La Commission prend connaissance de la réclamation confirmée par courrier électronique pour la dire recevable en la forme.

Jugeant sur le fond,

Considérant que les réserves portant sur la qualification de joueurs doivent être nominales conformément à l'article 142 des RG de la FFF,

Dit que les dispositions réglementaires n'ont pas été respectées,

Par ces motifs,

La Commission décide de rejeter la réclamation pour homologuer, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain, FCJ NOYON – AS ANGICOURT : 6 à 1.

Droits de réclamation confisqués.

AS PONTPOINT – AS THOUROTTE – Coupe de l’Oise Seniors du 03/09/2017.

Joueur suspendu ayant participé.

Considérant que l’AS PONTPOINT a fait participer BLEL Yassine lors de la rencontre précitée et que ce joueur était sous le coup d’une suspension de trois matches officiels avec prise d’effet à la date du 1/06/2017,

Considérant que par courrier électronique en date du 05/09/2017, le secrétariat demandait à l’AS PONTPOINT de fournir des explications à ce sujet et que ce club n’a fait part d’aucune remarque,

Dit que le joueur était sous le coup de sa suspension donc non qualifié et ne pouvait prendre part à la rencontre précitée,

Par ces motifs, la Commission décide :

- En application de l’article 226 des RG de la FFF, de donner, les délais d’appels écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 à l’AS PONTPOINT et attribue le gain du match à l’AS THOUROTTE,

- Inflige une amende de 40 € à l’AS PONTPOINT en application du barème des « Droits et Amendes » en vigueur pour cette saison,

- inflige une nouvelle sanction d’un match ferme au joueur incriminé à compter du 12/09/2017 pour avoir évolué en état de suspension.

Prochaine réunion sur convocation.

La Présidente, Nathalie DEPAUW

COMMISSION FUTSAL

Réunion du 31 Août 2017

Présents : Mrs FELTESSE, BARRUET, COQUEMA, QUIGNON, DELCROIX, OUABEL

Excusé : Mr LEFEBVRE

Le procès-verbal de la précédente commission est adopté.

La commission souhaite la bienvenue à Oualid OUABEL qui va siéger ponctuellement au titre de la CDA Oise et succède à Eric BARRUET qui devient membre à part entière de la commission.

Constitution des groupes D1, D2 et calendrier :

La division 1 sera constituée de 9 équipes dont le club de La Croix descendant de R1 ainsi que des clubs de Clermont United et Hénonville United qui accèdent à cette division.

La division 2 comportera également 9 équipes dont 2 nouveaux clubs (Amicale du Personnel Pénitencière de l’Oise et Ressons) pour lesquels la commission leur souhaite beaucoup de réussite.

D1

- Communeaux Beauvais (jeudi)
- Compiègne Futsal ASC 2 (vendredi)
- Futsal Clermontois (mardi)
- Hénonville CO United (jeudi)
- La croix Futsal 1 (jeudi)
- Noailles AS (jeudi)
- St Just Aclès (mercredi)
- Senlis AFC 2 (mercredi)
- Verneuil AS 1 (vendredi)

D2

- Amicale Personnel Pénitencier de l’Oise (recherche de salle)
- Brenouille Square Futsal (jeudi)
- Cambronne Futsal 2 (mardi)

- La Croix Futsal 2 (jeudi)
- Lamorlaye Futsal (mercredi)
- Massey Fergusson (lundi)
- PSM Pont 2 (jeudi)
- Stade Ressonnois (mardi)
- Verneuil AS 2 (vendredi)

N'ayant pas reçu le détail (lieu, jour et horaire), le club de l'Amicale du Personnel Pénitencière de l'Oise devra fournir auprès du secrétariat le plus rapidement possible les éléments, à défaut, le club se déplacera à chaque rencontre.

La commission prend connaissance du changement d'appellation du club de Gouvieux qui devient Lamorlaye Futsal (appellation qui deviendra officielle le 1/07/2018) et félicite ses dirigeants pour avoir su faire aboutir leur recherche de salle.

Le calendrier proposé est adopté, le championnat débutera en semaine 41 s'achevant semaine 19 en 2018, la formule des play-offs est abandonnée cette saison.

M. COQUEMA informe que la FMI sera mise en service en janvier 2018, 2 formations pour les clubs sont prévues les 20 et 29 septembre prochain.

Coupe Nationale :

Les clubs ont jusqu'au 15 septembre pour déposer leurs engagements, à l'issue de la date limite, chaque Président de commission futsal de District transmettra les engagements à la ligue qui déterminera les modalités d'organisation. Les matchs auront lieu semaine 40.

Informations de la CDA :

M. OUABEL est heureux de pouvoir collaborer avec la commission pour l'essor de la discipline départementale.

L'effectif du district sera de 18 arbitres dont 4 candidats ligue.

10 candidats ont postulé pour la nouvelle saison.

La formation initiale va être renforcée pour les nouveaux candidats avec 2 cours (théorie et pratique salle).

Les statuts modifiés vont permettre aux clubs spécifiques de présenter des candidats uniquement futsal.

Le stage de rentrée se déroulera le samedi 30 septembre le matin ou l'après-midi (en attente de confirmation).

Un test physique sera mis en place à partir de cette saison.

La CDA souhaite que chaque équipe possède 2 jeux de maillots pour ne pas être confronté le jour du match avec 2 équipes de même couleur de maillots, il est rappelé que le port de chasubles est interdit en match.

Une sensibilisation aux lois du jeu sera mise en place.

Challenge U 15 :

La réflexion sur le challenge en U15 progresse et le projet verra bien le jour dès janvier pour la période hivernale.

Les commissions (futsal, jeunes, technique) vont poursuivre leurs collaborations afin d'établir les modalités de fonctionnement.

Agenda :

Stage de rentrée des arbitres de ligue le 2 septembre à Avion

France / Croatie le 12 septembre à Orchies

Tournoi futsal caritatif de Lamorlaye samedi 23 septembre (une demande d'homologation sera demandée au district)

Stage de rentrée des arbitres de District le 30 septembre.

Prochaine réunion le mardi 7 novembre 2017 à 18h30

Le Président
Jordan FELTESSE

Le Secrétaire de Séance
Eric BARRUET

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 5 septembre 2017

Président : Claude COQUEMA

Présents : Nicolas ALLART - Jean-Luc BOURLAND – Mickael GUFFROY

Absents excusés : Thierry DESESSART – Alain DETAVE – Daniel DUBOIS

Absent non excusé : Claude DECREPT

A titre répétitif mais indispensable comme pour les années précédentes, la Commission invite l'ensemble des clubs et du corps arbitral de s'inspirer des articles 24 – 25 – 26 – 29 – 30 – 31 – 32 – 33 et 34 du statut de l'arbitrage afin d'en connaître le contenu .

Ces articles sont consultables sur le site de la F.F.F

La Commission prend connaissance des dossiers de demande de mutation transmise par la LFHF.
Chaque dossier est étudié et tient compte des documents le constituant.

Demande de Mutation de la compétence de la Commission du statut de l'arbitrage du District de l'Oise :

- *Dossiers recevables conformes à l'article 33.c*
- **Dossier TESTE MARC**
 - Club d'Appartenance : JSA Compiègne / Lacroix (club formateur)
 - Club mutation : changement de Ligue

Avis favorable de la Commission

Monsieur TESTE Marc représentant le club du JSA pour les saisons 2017/2018 & 2018/2019 au titre de club formateur.

- **Dossier RAYE Francis**
 - Club d'appartenance : J.S Guiscard (club formateur)
 - Club mutation : Ent.S. de Compiègne

Avis favorable de la Commission tenant compte des arguments avancés par le demandeur.

Monsieur RAYE Francis représentant le club du J.S Guiscard pour les saisons 2017/2018 & 2018/2019 au titre de club formateur.

- **Dossier MAGNIER Quentin**
 - Club d'appartenance : J.S Guiscard (club formateur)
 - Club mutation : F.C Jeunesse Noyon

Avis favorable de la Commission tenant compte des arguments avancés par le demandeur.

Monsieur MAGNIER Quentin représentant le club du J.S Guiscard pour les saisons 2017/2018 & 2018/2019 au titre de club formateur.

- **Dossier MVILONG François**
 - Club d'appartenance : Montgeron (District Seine & Marne Sud)
 - Club mutation : intégration Ligue de LFHF

Avis favorable de la Commission tenant compte que Monsieur MVILONG souhaite continuer à représenter le club de Montgeron E.S ; notant que les règlements actuels de la LFHF n'interdit pas cette requête

- **Dossier DEFER Benoît**
 - Club d'appartenance : Indépendant
 - Club de mutation : AS Noailles Cauvigny

Avis favorable de la Commission ; Monsieur DEFER ayant respecté les deux années obligatoires en statut indépendant.

- **Dossier DAVID Mélanie**
 - Club d'appartenance : F.C Amblainville Sandricourt
 - Club de mutation : F.C St Sulpice
 - Avis favorable de la Commission tenant compte du courrier du Président du club du F.C Amblainville Sandricourt.

- **Dossier COCU Jean Yves**
 - Club d'appartenance : U.S.C des Portugais de Beauvais
 - Club de mutation : F.C Guignecourt
 - Avis favorable de la Commission tenant compte du courrier adressé par monsieur COCU Jean Yves précisant les griefs à l'égard de son club

- **Dossier GILETTE Vincent**
 - Club d'appartenance : A.S Auneuil (club formateur)
 - Club de mutation : C.S Chaumont en Vexin
 - Avis favorable de la Commission tenant compte du courrier adressé par monsieur GILETTE Vincent précisant les griefs à l'égard de son club.

Monsieur GILETTE Vincent représentant le club de l'AS Auneuil pour les saisons 2017/2018 & 2018/2019 au titre de club formateur

- **Dossier DELCOURT Jordan**
 - Club d'appartenance : U.S St Germer de Fly (club formateur)
 - Club de mutation : C.S Chaumont en Vexin
 - Avis favorable de la Commission tenant compte du courrier adressé par monsieur DELCOURT Jordan précisant les griefs à l'égard de son club

Monsieur DELCOURT Jordan représentant le club de l'US St Germer de Fly pour les saisons 2017/2018 & 2018/2019 au titre de club formateur

- **Dossier AUTIN Mathieu**
 - Club d'appartenance : C.O Beauvais (club formateur)
 - Club de mutation : U.S Cires les Mello
 - Avis favorable de la Commission tenant compte du courrier adressé par monsieur AUTIN Mathieu précisant les griefs à l'égard de son club

Monsieur AUTIN Mathieu représentant le club du C.O Beauvais pour les saisons 2017/2018 & 2018/2019 au titre de club formateur

- **Dossier JAMAL Adil Mohamed**
 - Club d'appartenance : ET.S Baron
 - Club de mutation : Standard F.C de Montataire
 - Avis favorable de la Commission tenant compte du courrier adressé par monsieur JAMAL Adil Mohamed précisant les griefs à l'égard de son club

- **Dossier DE JEAGERE Kevin**
 - Club d'appartenance : A.S Hénonville
 - Club de mutation : A.DES F.C E CREIL
 - Avis favorable de la Commission tenant compte du courrier adressé par monsieur DE JEAGERE Kevin Mohamed précisant les griefs à l'égard de son club

- **Dossier ALESI Antoine**
 - Club d'appartenance : A.S Verneuil en Halatte (club formateur)
 - Club de mutation : F.C Chambly
 - Avis favorable de la Commission tenant compte du courrier adressé par monsieur ALESI Antoine précisant les griefs à l'égard de son club

Monsieur ALESI Antoine représentant le club de l'AS Verneuil en Halatte pour les saisons 2017/2018 & 2018/2019 au titre de club formateur

- **Dossier BADALAMENTI Florentin**
 - Club d'appartenance : A.S Noailles Cauvigny (club formateur)

- Club de mutation : A.S Ons en Bray
Avis favorable de la Commission tenant compte du courrier adressé par monsieur le Président de l'A.S Noailles Cauvigny sous réserve que monsieur BADALAMENTI Florentin veuille bien faire état d'un enregistrement de licence auprès de la Ligue.

Monsieur BADALAMENTI Florentin représentant le club de l'AS Noailles Cauvigny pour les saisons 2017/2018 & 2018/2019 au titre de club formateur

- **Dossier PELLETIER Laurent**
 - Club d'appartenance : Indépendant
 - Club de mutation : F.C St Just des Marais
Avis favorable de la Commission ; Monsieur PELLETIER Laurent ayant respecté les deux années obligatoires en statut indépendant.

- **Dossier OUALAOUCH Yacine**
 - Club d'appartenance : A.S Plailly (club formateur)
 - Club de mutation : Standard F.C de Montataire
Avis favorable de la Commission tenant compte du courrier adressé par monsieur OUALAOUCH Yacine précisant les griefs à l'égard de son club.

Monsieur OUALAOUCH Yacine représentant le club de l'A.S Plailly pour les saisons 2017/2018 & 2018/2019 au titre de club formateur.

- *Demande non conforme à l'article 33.c*

- **Dossier PINARD Maxime**
 - Club d'appartenance : F.C Carlepont (club formateur)
 - Club de mutation : Cambronne Futsal Club
Avis défavorable de la Commission ; Monsieur PINARD Maxime évoquant des motifs (raisons personnelles) non recevables au titre de l'article 33.c

- **Dossier LELONG Sébastien**
 - Club d'appartenance : Ressons Stade
 - Club de mutation : U.S Lassigny
Avis défavorable de la Commission ; Monsieur LELONG Sébastien évoquant des motifs non recevables au titre de l'article 33.c

La Commission prend connaissance des listes suivantes :

Arbitre en congé : 8 au total

(les demandes de congés ne peuvent pas être renouvelées)

Arbitre démissionnaire : 8 au total (ne sont pas comptabilisés ceux n'ayant pour le moment renouveler leur demande de licence arbitre).

Dans le cadre de l'article 190 des RG de la F.F.F , les décisions de la Commission du Statut de l'Arbitrage peuvent être frappées d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de notification de la décision contestée tenant compte que si le dernier jour est un samedi, dimanche ou jour férié, le délai est prolongé jusqu'au dernier jour ouvrable.

Le Président
Claude COQUEMA

Le Secrétaire de séance
Jean Luc BOURLAND